



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

**Arrêté n° 2021/DRAC/CRPA1/01 portant inscription au titre des monuments historiques
des façades et toitures de la maison natale de Georges Clemenceau
à MOUILLERON-SAINT-GERMAIN (Vendée)**

Le préfet de la région Pays de la Loire
chevalier de la Légion d'honneur
officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions ;

Vu l'arrêté n° 2020/SGAR/DRAC/523 du 26 août 2020 portant délégation de signature à M. Marc LE BOURHIS, directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture rendu le 8 octobre 2020 ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que la maison natale de Georges Clemenceau présente au point de vue de l'histoire un intérêt mémoriel suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

SUR proposition du président de la commission,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrites au titre des monuments historiques les façades et toitures de la maison natale de Georges Clemenceau, sise à MOUILLERON-SAINT-GERMAIN (Vendée), telles que délimitées par un trait rouge sur le plan annexé au présent arrêté et figurant au cadastre de la commune sur la section AB, parcelle n° 387 d'une contenance de 06 a 52 ca et appartenant à l'État, par direction de l'immobilier, dont le siège social est au 26, rue Jean Jaurès à la ROCHE-SUR-YON (85024). L'État en est propriétaire par acte de vente du Centre des Impôts Fonciers de LA ROCHE-SUR-YON DOMAINE (Vendée) en date du 16 août 2005, publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de LA ROCHE-SUR-YON (Vendée) le 29 août 2005, volume 8504P02 n° 2005P5072.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au fichier immobilier de la Publicité Foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département de La Vendée, au maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 4 : Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Administratif de NANTES, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication.

Fait à Nantes, le **25 JAN. 2021**

Le Président de la Commission Régionale
du Patrimoine et de l'Architecture
des Pays de la Loire



Nicolas DUFETEL

Département :
VENDEE

Commune :
MOUILLERON-SAINT-GERMAIN

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/11/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Plan annexé à l'arrêté
n° 2021/DRAC/CRPA1/01*

Pour le préfet de la région Pays de la Loire
et par délégation
Le directeur régional
des affaires foncières

Marc Le Bourhis

25 JAN. 2021

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique Gestion Cadastre
VENDEE
Cité administrative Travot Rue du 93ème
RI 85020
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
tél. 02 51 45 12 39 -fax
ptgc.850.la-roche-sur-
yon@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



